

# Procès-verbal

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

### Commune de REVELLES

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de juin à 18 heures 30, à la Mairie, le Conseil Municipal de Revelles s'est réuni, légalement convoqué, sous la présidence de Jean-Marc JOVELET, Maire.

Date de convocation : 15/06/2022

Date de séance : 29/06/2022

Étaient présents :

**Mmes CROAIN Élise – LEANDRI Françoise – GONZALES Ingrid – CIOLEK Nadine - MM. JOVELET Jean-Marc- DUSSUELLE Lilian – CHARROIS Alexandre – VERSCHEURE Manuel formant la majorité des membres en exercice**

Ont donné pouvoir : **M. PIOT Patrick ayant donné pouvoir à M. JOVELET Jean-Marc, M. DEMARQUAY Clément ayant donné pouvoir à Mme GONZALES Ingrid**

Était absents non excusés : MACRON Isabelle, VATIGNEZ Antoine, PICHOT PONCHE Corinne.

Mme CROAIN a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 8 + 2 pouvoirs

---

**La séance est ouverte à 18h30.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- **Délibération : Avis sur le projet (PPGDID) Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur d'Amiens Métropole**
- **Délibération : Aménagement « rue de Fluy » sur la partie communale : demande de subvention « amendes de police »**
- **Délibération : Décision Modificative n°1**
- **Délibération : Modernisation de l'éclairage public, passage en LED**
- **Délibération : Aménagement de la voirie rue du « Chemin du tour des haies » : Maîtrise d'œuvre, demande de subvention au conseil départemental**
- **Délibération : Avis sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saleux**
- **Organisation de la fête locale et du 14 juillet**
- **Communications du Maire (recensement de la population)**
- **Questions diverses**

**Approbation du Procès-verbal du 6 avril 2022**

**M. JOVELET informe les membres du Conseil Municipal que M. Jacques VASSEUR a démissionné de ses fonctions de Conseiller Municipal. Les membres sont désormais au nombre de 14.**

### **1) Approbation du Procès-verbal du 6 avril 2022**

Le Maire, Jean-Marc JOVELET, donne lecture du Procès-verbal du 6 avril 2022.  
Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Délibération : Avis sur le projet (PPGDID) Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur d'Amiens Métropole**

Conformément au code la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal est appelé à faire connaître l'avis de la commune sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur (PPGDID) d'Amiens Métropole.

Instauré par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, le PPGDID définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information du demandeur de logement social, en fonction des besoins en logement et des circonstances locales.

Document obligatoire pour les EPCI dotés d'un Programme local de l'habitat (PLH), le plan a été élaboré en concertation avec les membres de la Conférence Intercommunale du logement (CIL) réunis en commission restreinte à savoir, l'Etat, des représentants des élus des communes (Amiens, Longueau, Salouël, Saleux, Rivery, Boves et de Camon), des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions tels que AMSOM, Clésence et Action Logement ainsi que des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Une fois les avis règlementaires rendus (communes, CIL, Etat), le projet de PPGDID deviendra exécutoire à compter de son approbation par le Conseil communautaire d'Amiens Métropole.

Il est précisé que pour les communes de la communauté d'agglomération, particulièrement celles disposant de logements sociaux, le plan partenarial n'engendrera pas de modification sur le fonctionnement actuel de l'accueil des demandeurs.

#### **Le Conseil Municipal de la ville de Revelles délibère à l'unanimité :**

Article 1 : Un avis favorable est émis sur le projet de PPGDID d'Amiens Métropole.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **3) Délibération : Aménagement « rue de Fluy » sur la partie communale : demande de subvention « amendes de police »**

En application des dispositions des articles L.2334-11 et L.2334-12 du CGCT, le Conseil Départemental est chargé de répartir le produit des amendes de police à la circulation routière dont la dotation est mise à disposition par le Préfet.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Revelles peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement d'un carrefour sur la rue de Fluy

Le coût prévisionnel de l'aménagement est de **4894,82 €**.

La subvention pouvant être attribuée est de 30% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.**

#### **4) Délibération : Décision Modificative n°1**

Le titre 28 émis en 2017 à l'encontre de SOMME NUMERIQUE devait faire l'objet d'une annulation. Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'ouvrir des crédits budgétaires au compte 673 et d'émettre ensuite le mandat.

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
022 : Dépenses imprévues	- 808.00		
673 : Titres annulés	808.00		
TOTAL DEPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	

**Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à exécuter cette décision modificative.**

#### **5) Délibération : Modernisation de l'éclairage public, passage en LED**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de moderniser l'éclairage public de la commune et de réduire la consommation d'énergie et les coûts de maintenance. Il s'agit de passer certaines rues de la commune en éclairage à LED. Les rues concernées sont : Chemin blanc, Chemin du Tour des Haies, rue du Sac, rue Malassise, rue de Brache et rue de Fluy pour 37 points lumineux.

Un devis estimatif a été réalisé par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme à la hauteur de 39 751.00 € TTC.

**Le plan de financement proposé est le suivant :**

**- Détail des montants pris en charge par la FDE :**

\*20 % du coût HT dans la limite des dépenses : 6260.00 €

\*la maîtrise d'œuvre 7 % du coût HT des travaux : 2191.00 €

\*la TVA sur les travaux : 6260.00 €

**Montant total pris en charge par la Fédération : 14711.00 €**

**-Aide de 40 % du Département de la Somme** (dans le cadre de l'enveloppe votée par le Conseil Départemental) : 12520.00 €

**-Contribution de la commune : 12520.00 €**

**TOTAL TTC : 39751.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Confirmer l'intention de réaliser les travaux
- Solliciter l'aide du Département
- Demander à la FDE d'engager les études détaillées permettant d'établir les coûts précis.

## **6) Délibération : Aménagement de la voirie rue du « Chemin du tour des haies » : Maîtrise d'œuvre, demande de subvention au conseil départemental**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une réfection de la rue du Tour des Haies est nécessaire.

M. Jovelet donne lecture du devis présenté par la Société Colas. Et du contrat d'études établi par le bureau d'études VRD.

Frais de maîtrise d'œuvre : 3200 € HT

Travaux : 96769,10 € HT

Il ajoute que dans le cadre de la Politique Territoriale 2022/2024, une subvention pourrait être accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 40 %.

M. Dussuelle demande si cette réfection est réellement nécessaire. Il affirme que la rue n'a pas été inondée lors des derniers orages et qu'en terme de priorité d'autres chantiers sont à prévoir.

M. Jovelet précise que deux habitations peuvent être inondées en cas de fortes pluies, que l'état de la route est très mauvais. Les riverains sont dans l'attente d'un aménagement correct, sachant qu'il n'y a jamais eu de mise aux normes de la voirie depuis la création de ces habitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (9 pour, 1 abstention) de :

- Choisir les prestataires :
- Donner les pouvoirs au Maire pour ce dossier
- Demander la subvention au Conseil Départemental

## **7) Délibération : Avis sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saleux**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'une consultation publique est actuellement en place sur la demande d'enregistrement présentée par la Société SAS SAE 80, en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saleux.

La commune de Revelles étant comprise dans le rayon d'affichage de l'avis public, le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis.

MM Dussuelle et Verscheure prennent la parole pour donner des explications sur le processus de la méthanisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable.

Communications du Maire :

- Fête locale : elle aura lieu les 10 et 11 juillet, en même temps que le festival R4. Les Forains seront présents et un feu d'artifice tiré le 10 juillet. Comme à l'accoutumée des tickets de manège seront distribués aux enfants.
- Fête Nationale : vu le court espace de temps entre la Fête locale et la Fête Nationale, il est décidé de n'organiser qu'une cérémonie au Monument aux Morts le 14 juillet.
- Des travaux dans l'école seront réalisés pendant les vacances scolaires.
- L'agent communal prendra sa retraite au 1<sup>er</sup> novembre 2022
- Il est nécessaire de réunir une commission pour l'organisation de la Fête de Guizainville
- La commune a été retenue par le service culture d'Amiens Métropole pour organiser de nombreuses activités sur la commune les 17 et 18 septembre pour les journées du patrimoine. En effet, un escape-game, un concert, un goûter...sont prévus, ces activités seront gratuites.
- 
- M. Dussuelle insiste sur le fait que pour l'évènement il serait judicieux de sécuriser l'entrée principale de l'Eglise.  
M. le Maire indique que pour la visite de l'église l'entrée se ferait par la porte côté clocher, l'entrée principale sera fermée et une « rubalise » interdisant l'accès sera installée.
- Un emploi saisonnier est cette année encore renouvelé pour palier aux différents petits travaux à exécuter sur la commune

Mme Leandri prend la parole et explique aux membres du Conseil que la Commission Environnement s'est réunie et a effectué un tour de village le 23 avril 2022. Elle lit le compte rendu essentiellement basé sur : la sécurité, l'environnement et les animations sports et loisirs.

Questions diverses :

- M. Verscheure demande s'il serait possible d'améliorer la circulation dans la rue du Bois. Les engins agricoles peinent à circuler avec le stationnement autorisé de chaque côté de la voirie. Serait-il envisageable de mettre en place un stationnement sur un seul côté de la chaussée ?
- Mme Gonzales indique que la sécurité des enfants aux abords de l'école n'est pas satisfaisante. Un abri de bus ou des barrières de sécurité seraient-ils envisageables ?

La séance est levée à 21h30.